

**CONSEILLERS**

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	14
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	1

**PROCES VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09/04/2024**

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le neuf avril à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni  
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

*Présents :* FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent,  
SCHLEGEL Régis, NACHI Lahcène, SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier,  
DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte (à partir du point n° 3), SCHMITT Jean-François

Absents représentés/excusés :

MEYER Laure, procuration à Bernard JEDAR

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : M. STERN Didier

---

## **ORDRE DU JOUR**

### ***Institution et vie politique***

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2024

### ***Finances publiques***

3. Affectation de résultat au budget principal 2024
4. Vote des taux impôts directs
5. Fongibilité des crédits budget principal
6. Vote BP2024 budgets principal et lotissement orée du bois
7. Demande de subvention « Fond Vert » - Salle des associations.
8. Demande de subvention « Amendes de police »
9. Groupement de commande – renouvellement Marché ASSURANCE
10. Réponse à demande de subventions

### ***Domaine et Patrimoine***

11. Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois
12. Extinction nocturne de l'éclairage public

### ***Autres domaines de compétence***

13. Présentation du rapport annuel du service de l'eau 2022
14. Présentation des rapports annuels du service de l'assainissement collectif et non collectif 2022

### ***Divers et communication***

15. Décisions prises par délégation
16. Divers et communication

---

M. le Maire démarre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous qui ont donné les procurations suivantes :

- MEYER Laure, procuration à Bernard JEDAR

Le quorum, avec 14 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

## Institution et vie politique

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne STERN Didier, secrétaire de séance.

### 2. DCM20240012 - Approbation du compte rendu de la séance du 27/02/2024 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2024

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

☛ adopte le procès-verbal de la réunion du 27 février 2024

## Finances publiques

### 1. DCM2024013 - Affectation de résultat au budget principal 2024

Sur le rapport du Maire,

Le Conseil Municipal,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 388 349.68 €,

Après délibération, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

☛ Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	+	75 101.57
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT) .....	+	0.00
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE .....	+	313 248.11
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser)	+	388 349.68
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
Déficit (besoin de financement) .....	-	89 107.49
Excédent (excédent de financement) .....	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement .....	-	0.00

Excédent de financement .....	+ 85 279.27
<b>G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F</b>	<b>3 828.22</b>
<b>DECISION D'AFFECTION</b>	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....	<b>3 828.22</b>
(au minimum couverture du besoin de financement F)	
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	<b>384 521.46</b>
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

## 2. DCM2024014 - Vote des taux impôts directs

Sur le rapport de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,  
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636B sexies et 1636B septies,  
Vu l'avis favorable des commissions réunies le 03 avril 2023,

Considérant qu'il convient de voter les taux d'impôts à percevoir au titre de l'année 2024,

Considérant le souhait de la commune de poursuivre son programme d'équipement, sans procéder à une augmentation des taux actuels,

Le conseil municipal,  
après en avoir délibéré, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

✚ Fixe les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2024 comme suit :

- 13.70 % pour la Taxe d'habitation (TH),
- 32.80 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB),
- 53.70% pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

✚ Charge Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

## 3. DCM2024015 - Fongibilité des crédits budget principal

Sur le rapport du maire,

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

✚ AUTORISE le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

✚ HABILITE le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

#### **4. Vote BP2024 budgets principal et lotissement orée du bois**

##### **➤ DCM2024016 – Vote budget principal 2024**

Sur le rapport du Maire,

Présentant la maquette budgétaire 2024 et les différents arbitrages effectués,

Présentant l'état récapitulatif des indemnités des élus conformément à l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT ;

Considérant l'avis favorable des commissions ;

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

✚ ARRETE le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : **993 860.46 €**

Recettes : **993 860.46 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **1 303 966.14 €**

Recettes : **1 303 966.14 €**

✚ donne approbation aux diverses propositions budgétaires étant précisé, qu'en l'absence d'une décision spécifique à une opération, le budget est voté au niveau chapitre,

✚ autorise le Maire à solliciter toutes subventions et participations (Etat - Région - Département - autres organismes) pour les opérations inscrites au présent budget.

##### **➤ DCM2024017 – Vote budget annexe lotissement orée du bois 2024**

Sur le rapport du maire,

Présentant la maquette budgétaire 2024 du budget annexe,

Considérant l'avis favorable des commissions,

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

✚ ARRETE le budget annexe du lotissement l'orée du bois de l'exercice 2024 aux montants suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses : **277 167.46 €**

Recettes : **277 167.46 €**

Section d'Investissement

Dépenses : **299 488.33 €**

Recettes : **299 488.33 €**

- 📌 donne approbation aux diverses propositions budgétaires étant précisé, qu'en l'absence d'une décision spécifique à une opération, le budget est voté au niveau chapitre,
- 📌 autorise le Maire à solliciter toutes subventions et participations (Etat - Région - Département - autres organismes) pour les opérations inscrites au présent budget

#### **5. Demande de subvention « Fond Vert » - Salle socioculturelle et des associations.**

Le point est reporté au prochain conseil municipal, le dossier n'étant pas complet en matière de coût des travaux.

#### **6. DCM2024018 - Demande de subvention « Amendes de police » - feux tricolores de récompense**

Sur le rapport du maire,

Indiquant que, pour limiter la vitesse dans la rue principale, en entrée d'agglomération, et favoriser la fluidité de la circulation de la rue de l'église, il est envisagé la mise en place de feux tricolore de récompense.

Considérant que cet investissement est subventionnable au titre de la subvention AMISSUR

Le conseil municipal,  
à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- 📌 approuve l'opération « Installation de feux tricolores de récompense rue principale rue de l'église » pour un montant de 55 000 € HT
- 📌 fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DETR	DEPARTEMENT AMISSUR	COMMUNE
Feux tricolores de récompense	55 000 €	22 000	15 000	18 150
FINANCEMENT	100 €	40 %	27%	33 %

- 📌 Autorise le Maire à solliciter la subvention DETR auprès des services compétents,
- 📌 Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention au titre de l'AMISSUR (amendes de police) de 30% auprès du Conseil Départemental de la Moselle, s'engage à achever les travaux dans les délais impartis et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

#### **7. DCM2024019 - Groupement de commande – renouvellement Marché ASSURANCE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres pour les marchés d'assurance, a proposé de reconduire le groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique auquel la commune a déjà participé

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance. Le Maire rappelle que la commune a déjà fait partie du dernier groupement, ce qui a permis une économie substantielle sur les contrats en cours.

Il propose donc de reconduire la participation à ce groupement dont la convention constitutive, jointe en annexe, définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires. Des frais d'assistance à Maitrise d'ouvrage à hauteur de 500 € resteront à la charge de la commune.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal

après en avoir délibéré, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
- ✚ **DECIDE** l'adhésion de la Commune de Zetting à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
- ✚ **DIT** que les frais AMO d'un montant de 500 € seront à la charge de la commune ;
- ✚ **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Coordinatrice ;
- ✚ **AUTORISE** le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à la consultation et aux contrats d'assurance ;

#### **8. DCM2024020 - Réponse à demande de subventions**

Sur le rapport du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions parvenues en mairie,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

- ✚ verse une subvention de 60 € à l'association des secrétaires de mairie ;
- ✚ verse une subvention de 50 € à l'association « une rose un espoir » ;
- ✚ Les crédits sont disponibles au chapitre 65 article 6574.

### **Domaine et Patrimoine**

#### **9. DCM2024021 - Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois**

Sur le rapport du maire,

Présentant le programme d'actions 2024 de travaux d'exploitation de la forêt communale établie par l'ONF comme suit :

- ✓ Travaux d'exploitation sur le Massif de Zetting (Parcelles 6,7,9) :
  - Exploitation, Abattage : 700 m3
  - Débardage : 700 m3
  - Câblage, désencrouage du bois en cours d'exploitation : 10 heures
  - Exploitation et façonnage de 150 stères de bois de chauffage

- ✓ Travaux sylvicoles
  - Travaux préalables à la régénération sur les parcelles 4 et 9 : 102 h
  - Entretien plan de relance en parcelle 8
- ✓ Partage du bois de chauffage
  - Matérialisation lots bois de chauffage : 400 m3

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **par 14 voix pour, 1 voix contre** (Nachi Lahcène), **0 abstention**

- ✚ Valide les travaux d'exploitation (dont prestations encadrées estimatives de 16 900 €) et décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'exploitation et de partage du bois de chauffage à l'Office Nationale des Forêts pour un montant de 3 528.25 € HT
- ✚ Valide les travaux sylvicoles pour l'entretien plan de relance en parcelle 8 pour un montant de 2 674.80 € HT.
- ✚ Valide les travaux sylvicoles à venir sur les parcelles 4 et 9 pour un montant de 7 578.60 HT.
- ✚ Fixe le prix du bois de chauffage à 80 € TTC le stère.
- ✚ Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2024.

#### **10. DCM2024022 - Extinction nocturne de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle la commission communale du 04 octobre 2023 qui proposait d'expérimenter l'extinction de l'éclairage public durant quelques mois, dans le but de maîtriser les consommations d'énergies et de favoriser la biodiversité.

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également :

- à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre
- à la lutte contre les nuisances lumineuses.

M. le Maire précise que les services de gendarmerie constatent qu'il n'y a pas d'insécurité et incivilités plus importantes dans les communes sans éclairage public,

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

L'expérimentation ayant débuté en octobre 2023, il y a désormais nécessité de se positionner sur la mise en place définitive de cette extinction et sur les modalités de mise en œuvre.

M. le Maire propose au conseil municipal :

- ✚ D'interrompre l'éclairage public de minuit à 5 heures, toute la semaine,
- ✚ De rallumer l'éclairage public les jours de certaines manifestations et en période de fêtes ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré par

**6 voix pour, 9 voix contre** (JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, PEIFER Michelle, STERN Didier, BODO Bénédicte, SCHMITT Jean-François), **0 abstention**

- ✚ Rejette la proposition d'extinction de l'éclairage public sur le ban communal.

## **Autres domaines de compétence**

### **11. DCM2024023 - Présentation du rapport annuel du service de l'eau 2022**

Sur le rapport du Maire,

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement. Elle s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs ;

L'article 73 de ladite loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 prévoient la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Vu le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services publics du service d'eau potable présenté par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- 👉 Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

### **12. DCM2024024 -Présentation des rapports annuels du service de l'assainissement collectif et non collectif 2022**

Sur le rapport du Maire,

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement. Elle s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs ;

L'article 73 de ladite loi, et le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 prévoient la réalisation d'un rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif

Vu les rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité des services publics du service de l'assainissement collectif et non collectif présentés par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, compétente en la matière,

Le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

- 👉 Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif
- 👉 Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif

## **Divers et communication**

### **11. Décisions prises par délégation**

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Exercice du droit de préemption urbain

N° DECISION	Objet	Surface M2	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2024010	Renonciation au droit de			

	préemption – section 4, n°98-99-100-101	684	2 Rue de Dieding	2.3
--	---	-----	------------------	-----

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2024007	Marchés publics – fourn et mise en place caniveau béton Langenberg	ANTHONY TERRASSEMENT	980.00	1.1
DEC2024008	Marchés publics – remplacement cadre grille	ANTHONY TERRASSEMENT	3 830.00	1.1
<b>DEC2024011</b>	Marchés publics – ensemencement cheminement doux la pommeraie rue de la forêt	ETS DGREEN	1 450.00	1.1
<b>DEC2024012</b>	Marchés publics – travaux dépannage chauffage ateliers municipaux	ETS HOULLE	464.00	1.1

➤ Décision de Conclusion et révision du louage des choses

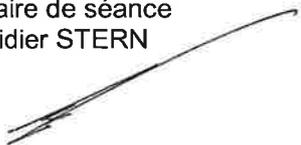
N° DECISION	Objet	Localisation	Nomenclature ACTES
DEC2024009	convention d'occupation privatif domaine public -mise a dispositon parc 183 s4 auf dem Berg - antenne SFR - reconduction	Auf dem Berg	3.6
DEC2024013	contrat de bail civil - occupation privatif domaine public sect 4 parc 182 183 auf dem Berg – Antenne TDS	Auf dem Berg	3.6

**10 Divers et communication**

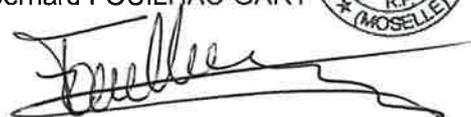
- Plan de gestion différenciée  
Le maire informe que l'organisme en charge du dossier a débuté sa mission. Les ouvriers communaux sont partie prenante et participent aux échanges.
- Bulletin communal  
il est finalisé et en cours d'impression.

Tous les points ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 23 h 00.

Le secrétaire de séance  
Signé : Didier STERN



Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY




**La présente séance comporte les délibérations n° 2024012 à 2024024  
Et décisions par délégation n° DEC2024007 à DEC2024013**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2024012	Approbation compte rendu CM 27/02/2024	5.2
DCM2024013	Affectation de résultat au budget principal 2024	7.10
DCM2024014	Vote des taux impôts directs	7.2
DCM2024015	Fongibilité des crédits budget principal	7.1
DCM2024016	Approbation et vote du budget primitif 2024 - budget principal	7.1
DCM2024017	Approbation et vote budget primitif 2024 – budget lotissement l'orée du bois	7.1
DCM2024018	Demande de subvention « Amendes de police	7.5
DCM2024019	Groupement de commande – renouvellement Marché ASSURANCE	1.1
DCM2024020	Réponse à demande de subventions	7.5
DCM2024021	Forêt communale – validation travaux et prix de vente du bois	9.1
DCM2024022	Extinction nocturne de l'éclairage public	9.1
DCM2024023	Présentation du rapport annuel du service de l'eau 2022	5.7
DCM2024024	Présentation des rapports annuels du service de l'assainissement collectif et non collectif 2022	5.7
DEC2024007	Marchés publics – fourniture et mise en place caniveau béton Langenberg - ANTHONY TERRASSEMENT	1.1
DEC2024008	Marchés publics – remplacement cadre grille - ANTHONY TERRASSEMENT	1.1
DEC2024009	Convention d'occupation privatif domaine public -mise à disposition parc 183 s4 auf dem Berg - antenne SFR - reconduction	3.6
DEC2024010	Renonciation au droit de préemption – section 4, n°98-99-100-101 - 2 Rue de Dieding	2.3
DEC2024011	Marchés publics – ensemencement cheminement doux la pommeraie rue de la forêt -DGREEN	1.1
DEC2024012	Marchés publics – travaux dépannage chauffage ateliers municipaux - HOULLE	1.1
DEC2024013	Contrat de bail civil - occupation privatif domaine public sect 4 parc 182 183 auf dem Berg – Antenne TDS	3.6